



Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011



L'accueil de loisirs est ouvert pour les enfants de 3 ans (propres) à 12 ans tous les mercredis et vacances scolaires (**excepté le lundi 31 octobre 2011**) dans les locaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

L'accueil de loisirs d'été est ouvert du lundi 4 juillet au vendredi 29 juillet 2011 dans les locaux scolaires (école maternelle) et salle Ariane. Il sera également ouvert du mardi 16 août au mercredi 31 Août 2011 dans la salle Ariane et la salle polyvalente.

HORAIRES

L'accueil de Loisirs est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un service garderie est ouvert de 7h30 à 8h45 et de 17h15 à 19h

Une arrivée échelonnée jusqu'à 9h30 est tolérée (sauf activités ou sorties exceptionnelles)

Un service cantine est proposé, pour les enfants ne mangeant pas à la cantine l'arrivée est possible à partir de 13h45.

Lors des sorties pique nique, **la cantine fournit obligatoirement les repas à tous les enfants.**

INSCRIPTIONS

Un dossier enfant composé d'une fiche sanitaire, d'une fiche de renseignement, et de la copie du carnet de vaccination **est obligatoire et doit être dûment complété** celui-ci est valable un an (de septembre à août)

Mercredis loisirs :

Les programmes détaillés sont édités à partir du 15 du mois précédent. Les inscriptions sont donc possibles à partir de cette date et **jusqu'au lundi 18h** qui précède le mercredi concerné, et dans la limite du taux encadrement DDJS.

Les petites vacances :

Les programmes détaillés sont édités 2 semaines avant la période concernée. Les inscriptions sont possibles à partir de cette date et **jusqu'au mercredi 18H** qui précède le 1^{er} jour des vacances et dans la limite du taux encadrement DDJS.

Les vacances d'été :

Inscription à la journée.

Sortie des programmes fin mai.

Une liste d'attente sera établie lorsque le taux d'encadrement jeunesse et sports sera atteint. Pour 6 enfants inscrits sur cette liste, il sera fait appel à un animateur supplémentaire.

TARIF

A compter du 1^{er} janvier 2011, afin de répondre aux exigences de la CAF, les tarifs appliqués seront variables en fonction du quotient familial des familles. Celui-ci sera demandé aux familles dans le dossier périscolaire, en son absence le tarif le plus élevé sera appliqué

REGLEMENT

Le règlement (Accueil de loisirs et repas) se fait à l'inscription par chèque (libellé **à l'ordre du TRESOR PUBLIC**), espèces, ticket CESU, tickets CAF, tickets MSA, ANCV, participation CE).

Une facture sera établie pour l'utilisation de la garderie.

Les tickets CAF-MSA, les chèques vacances ANCV, les participations des communes, etc... viennent en déduction des tarifs indiqués.

ABSENCE ET RETARD

La participation demandée aux familles est due intégralement, quelle que soit la durée de présence effective de l'enfant au Centre, **sauf sur présentation d'un certificat médical**. Pour toute absence ou retard, **il est important de prévenir le Directeur, au 02.43.70.44.00 ou au 06.71.61.48.07.**

COMPORTEMENT ET SANCTION

En cas de non respect des règles de vie du centre, de violence ou de comportements inadaptés, le directeur prendra contact avec les parents afin de les informer du comportement de leur enfant.

Si récidive et après convocation des parents par le directeur, une exclusion temporaire (ou définitive) de l'enfant pourra être prononcée.

En cas d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué.

SORTIES :

- Pour certaines sorties, il pourra également être demandé un rehausseur pour les enfants de moins de 10 ans.
- Nous demandons aux familles de fournir les vêtements adaptés au temps et aux sorties (chapeau, K-way, crème solaire, bottes...).

Il est vivement déconseillé de venir au centre avec des vêtements et objets de valeur, le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Les projets éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs sont à votre disposition et consultables sur simple demande ou sur le site www.aze-53.fr

Pour tout problème ou demande d'information particulière, n'hésitez pas à contacter Jérôme BREHIN au 06.71.61.48.07

Fait à AZE, le 22/11/2010

Géraldine LAINE
Adjointe affaires sociales, scolaires et périscolaires

Adèle TRIOLET
Coordinatrice Enfance Jeunesse